

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé public d'entrevue classifiée : Affaires mondiales Canada (Marta Morgan, Cindy Termorshuizen, Philippe Lafortune, Tara Denham, Gallit Dobner)¹

Le 9 février 2024, les avocats de la Commission ont mené une entrevue, en groupe, de hauts fonctionnaires anciens et actuels d'**Affaires mondiales Canada (« AMC »)**. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et elle comportait des renvois à des informations classifiées. Nous vous présentons la version publique de cette entrevue qui a été déposée comme preuve pendant les audiences à huis clos de la Commission qui ont eu lieu en février et en mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Ce résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel non classifié préparé par AMC et le résumé d'entrevue non classifié de Martin Benjamin.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ**Contexte**

Marta Morgan a occupé le poste de sous-ministre des Affaires étrangères de mai 2019 à octobre 2022. Elle était aussi membre du groupe des Panels des cinq du Protocole public en cas d'incident électoral majeur de 2019 et de 2021. Au moment de l'entrevue, elle est retraitée.

Cindy Termorshuizen est la sous-ministre adjointe des Affaires étrangères. Elle occupe ce poste depuis janvier 2022.

Philippe Lafortune est le directeur général, Renseignement, et le dirigeant principal du renseignement du Bureau du renseignement. Il exerce ces fonctions depuis septembre 2022. Son prédécesseur, Martin Benjamin, qui a occupé le poste de 2019 à septembre 2022, a été interviewé séparément.

Tara Denham est la directrice générale du Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion depuis septembre 2022. De mai 2016 à août 2019, elle était directrice du Centre pour la politique numérique internationale, qui accueille l'équipe canadienne du **Mécanisme de réponse rapide du G7 (« MRR du G7 »)** et qui sert de secrétariat pour le MRR du G7.

Gallit Dobner était la directrice du Centre pour la politique numérique internationale, qui accueille l'équipe canadienne du MRR du G7 et qui sert de secrétariat pour le MRR du G7, d'août 2019 à août 2022. Elle a aussi agi à titre de représentante d'AMC au sein du **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail »)** pendant cette période.

Postes de direction clés d'AMC

Pour un survol des postes et des fonctions respectives des fonctionnaires interviewés, le lecteur devrait consulter l'organigramme des postes de direction clés d'AMC, qui se trouve à la page 7 du rapport institutionnel d'AMC.

NON CLASSIFIÉ

Rôle d'AMC au sein de la communauté de la sécurité et du renseignement

M. Lafortune déclare qu'AMC ne recueille pas de renseignements. Il l'évalue cependant, en se concentrant particulièrement sur le renseignement étranger. M. Lafortune décrit AMC comme l'un des consommateurs de renseignements les plus importants au sein du gouvernement. AMC se sert principalement du renseignement pour appuyer l'élaboration de politiques étrangères et pour veiller à ce que le ministère s'acquitte de son obligation de diligence à l'égard des employés des missions canadiennes à l'étranger. Le Bureau du renseignement atteint ces objectifs par la réception, l'évaluation et la diffusion de renseignements pertinents, ainsi que par l'élaboration d'évaluations des menaces.

M. Lafortune ajoute que le Bureau du renseignement a d'autres rôles. Il coordonne les interactions avec les organes d'examen du renseignement, il veille à ce qu'AMC ait la capacité de mener ses activités dans un environnement très secret, même à l'étranger, et il diffuse des produits du renseignement dans l'ensemble du Ministère. AMC est dotée de quelques locaux isolés pour l'information sensible cloisonnée (« LISC »), où il est possible d'accéder à des renseignements de nature délicate. Les **agents des relations avec la clientèle (« ARC »)** au sein d'AMC sont responsables de la diffusion de produits du renseignement de nature délicate.

Circulation de l'information

M. Lafortune explique que les produits du renseignement sont diffusés aux clients qui ont l'autorisation au sein d'AMC et le « besoin de savoir ». À titre de dirigeant principal de l'endoctrinement, il possède l'autorisation de sécurité la plus élevée. S'il détermine qu'un haut fonctionnaire n'ayant pas l'autorisation de sécurité requise doit prendre connaissance d'un renseignement critique, il prend les mesures nécessaires pour s'assurer que l'endoctrinement a lieu et que le renseignement peut être montré à ce fonctionnaire de façon appropriée.

M. Lafortune énumère trois moyens que le Bureau du renseignement utilise pour fournir des produits du renseignement aux hauts fonctionnaires d'AMC.

NON CLASSIFIÉ

Premièrement, les ARC sont chargés de remettre des produits du renseignement à des clients internes. M. Lafortune emploie les ARC lorsqu'il veut s'assurer qu'un client particulier prenne connaissance d'un renseignement critique en temps opportun. M. Lafortune ajoute qu'il y a un lien direct entre le Bureau du renseignement et le cabinet de la ministre, donc celle-ci et ses employés peuvent consulter tout renseignement critique requis par les circonstances. M^{me} Morgan ajoute qu'elle ne déterminait pas les documents précis que devait voir la ministre, mais elle peut confirmer au besoin qu'un document lui a été fourni. M. Lafortune était responsable de la diffusion courante du renseignement au sein d'AMC.

Deuxièmement, chaque semaine, le Bureau du renseignement d'AMC prépare des « recueils » à l'intention des décideurs, qui comprennent des renseignements bruts et évalués. Le cabinet de la ministre et le sous-ministre reçoivent les mêmes recueils. Le cabinet de la ministre peut demander plus de contexte ou une réunion avec des experts en la matière au nom de la ministre.

Troisièmement, le Bureau du renseignement d'AMC offre des breffages en personne sur le renseignement à des hauts fonctionnaires dans un environnement sécurisé. Ces breffages peuvent être fournis de manière proactive par le Bureau du renseignement ou à la demande des hauts fonctionnaires. M. Lafortune explique aussi que les ministres et/ou leur cabinet respectif sont informés chaque semaine sur une vaste gamme de questions par le Bureau du renseignement.

M. Lafortune explique qu'AMC reçoit un grand volume de renseignements bruts chaque semaine. Pour ce qui est de la question de savoir qui décide quel client doit prendre connaissance de quel renseignement et à quel moment, M. Lafortune fait savoir que la plupart du temps, l'instruction permanente d'opération (IPO) pour la diffusion du renseignement consiste à identifier le fonctionnaire ou l'équipe d'AMC qui a les autorisations de sécurité nécessaires et des responsabilités associées au sujet présenté dans le rapport de renseignement. Dans le cas où le rapport du renseignement est de nature très délicate ou doit être vu rapidement, la décision de « mettre l'accent » (« *push the intel* »), en le signalant et en veillant à ce qu'il ait la visibilité nécessaire dans les

NON CLASSIFIÉ

recueils d'information à l'intention des décideurs prend beaucoup d'importance. Cette décision est donc prise au cas par cas.

Les hauts fonctionnaires ne sont pas informés de chaque élément de renseignement brut que le Bureau reçoit, et n'y sont pas exposés, en raison de la grande quantité de produits reçus quotidiennement. Ils sont plutôt exposés à des évaluations fondées sur le renseignement brut. M. Lafortune explique que, de manière générale, un produit de renseignement devrait être jugé crédible et être corroboré avant que des mesures puissent être prises par AMC. Pour les questions critiques et ponctuelles, les éléments du renseignement bruts sont fournis par le Bureau du renseignement aux hauts fonctionnaires en plus des évaluations de renseignement.

Finalement, il y a une distinction entre la diffusion de renseignement et le renseignement qui est lu réellement. Lorsqu'il juge un renseignement critique, M. Lafortune l'insère dans un recueil d'information, le signale et achemine le classeur aux personnes concernées au moyen d'un ARC pour s'assurer de sa lecture.

M^{me} Morgan se dit d'accord avec la description que fait M. Lafortune de la circulation de l'information au sein du ministère, au moyen de recueils hebdomadaires d'évaluation du renseignement sur une panoplie de sujets, de même qu'au moyen de breffages. Elle ajoute que lorsqu'il y avait un incident particulier critique, la circulation d'information augmentait, elle recevait alors du renseignement en temps réel et quotidiennement, tel que lorsque l'Iran a abattu un avion ukrainien qui avait à bord de nombreux citoyens et résidents permanents canadiens. Elle fait savoir qu'à titre de membre du Panel des cinq pendant les 43^e et 44^e élections générales, elle recevait des produits de renseignement liés aux élections (bruts et analysés) avant la tenue de chacune des réunions du Panel. Ces produits lui parvenaient par un canal de renseignement différent de celui qui s'appliquait à son rôle de sous-ministre au sein d'AMC.

NON CLASSIFIÉ

Ingérence étrangère

Activité diplomatique ordinaire en comparaison à l'ingérence étrangère

Priée de faire la distinction entre les activités diplomatiques ordinaires et l'ingérence étrangère, M^{me} Morgan explique que l'influence étrangère légitime est le travail ordinaire des diplomates, à savoir encourager ouvertement le gouvernement hôte à prendre certaines mesures. Les moyens qu'emploient ouvertement les diplomates peuvent inclure l'exercice d'une importante pression publique sur le gouvernement hôte, établir des relations avec des entreprises et des élus du gouvernement hôte, assister à des réunions ou à des dîners, financer des organisations de droits de la personne, etc. Elle est d'accord avec l'affirmation que « la diplomatie n'est pas toujours un sport très poli », mais déclare qu'on peut s'y adonner pour autant que les activités soient menées de manière ouverte et transparente.

M^{me} Morgan explique que l'influence étrangère devient de l'ingérence étrangère quand l'activité est menée contre les intérêts du Canada d'une manière secrète, voilée et malveillante, au moyen d'intermédiaires, avec des incitatifs financiers, ou quand des menaces sont exprimées.

MRR du G7 / MRR du Canada

M^{me} Denham explique que le MRR du G7 a été établi par les dirigeants du G7 au sommet de Charlevoix de 2018. Cette mobilisation était principalement justifiée par la désinformation dans les médias sociaux, après les élections présidentielles américaines de 2016 et le Brexit. Le but principal du MRR était de répondre à la menace croissante de désinformation au moyen du repérage de tendances, de comportements et d'indicateurs dans l'analyse de données de source ouverte.

M^{me} Dobner décrit que le MRR du G7 est coordonné par AMC au moyen du secrétariat de l'équipe canadienne du MRR. Ce secrétariat a la capacité de surveiller et d'évaluer l'environnement d'information numérique. Le directeur du Centre de la politique numérique internationale, qui héberge le secrétariat de l'équipe canadienne du MRR, siège aussi au Groupe de travail. Dans ce contexte, le MRR fonctionne comme un système d'alerte rapide.

NON CLASSIFIÉ

M^{me} Dobner détaille que l'équipe canadienne du MRR tient des réunions mensuelles (la « table canadienne » du MRR) avec la communauté de la sécurité et du renseignement et d'autres ministères (Patrimoine Canada, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, etc.) pour partager de l'information pertinente. M^{me} Denham précise que les renseignements que reçoit AMC des autres organismes n'influencent pas la manière dont les analystes de l'équipe canadienne du MRR mènent leur travail, puisque la majorité d'entre eux n'ont pas les autorisations de sécurité nécessaires. Ces renseignements peuvent être utiles pour adapter les stratégies d'enquêtes de l'équipe canadienne du MRR.

M^{me} Dobner poursuit son explication. L'équipe canadienne du MRR peut communiquer ses constatations largement, notamment aux membres du G7, parce qu'elle surveille des sources ouvertes. Quand la question a une portée mondiale (par exemple, la pandémie de COVID-19), elle peut être communiquée largement. Quand l'information vise un partenaire en particulier, la communication peut être ciblée (par exemple, le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne qui est ciblé par une campagne de désinformation). M^{me} Denham ajoute que les partenaires s'intéressent davantage aux tactiques employées qu'au contenu de la désinformation elle-même (c.-à-d. le message véhiculé).

M^{me} Denham précise que l'équipe canadienne du MRR n'examinait pas les médias sociaux chinois en 2019, puisqu'elle ne disposait pas la capacité linguistique requise. Cette situation a changé en 2021, quand elle s'est dotée de cette capacité. Comme pour toutes plateformes de médias sociaux, elle n'a accès qu'à l'information publique sur WeChat. Elle n'a pas examiné les messages de clavardage privés que lui ont fournis le Parti conservateur, Kenny Chiu et Erin O'Toole en raison de considérations relatives à la vie privée.

Cadre de la cyberattribution

M^{me} Denham explique que le cadre d'attribution de la responsabilité des cyberactivités malveillantes (le « Cadre »), qui a été lancé en 2019, est distinct du MRR, puisqu'il surveille l'environnement numérique. Le Cadre, dirigé par AMC, peut uniquement être employé lorsque l'incident est lié au cyberdomaine (p. ex., s'il cible une infrastructure), et non lorsqu'il s'agit d'une menace numérique (p. ex., de la désinformation).

NON CLASSIFIÉ

M^{me} Denham informe que le Cadre est déclenché quand survient un incident dans le cyberdomaine qui peut être lié à une entité étrangère. Les alliés peuvent aussi demander au Canada de se joindre à une attribution, ce qui déclenche aussi le Cadre. Au déclenchement du Cadre, les quatre étapes suivantes ont lieu :

1. Le Centre de la sécurité des télécommunications (« CST ») dirige une évaluation technique (que s'est-il produit? Que savons-nous? En d'autres mots, les détails de l'incident);
2. AMC dirige une évaluation juridique internationale;
3. AMC dirige une évaluation en matière de politique étrangère;
4. Sécurité publique Canada dirige une évaluation de la sécurité nationale.

Ultimement, AMC examine toutes les évaluations pertinentes et rassemble les recommandations de réponse, qui peuvent inclure une participation du Canada à une attribution publique avec les alliés, ou une démarche privée du Canada à l'égard du gouvernement en cause. M^{me} Denham dit qu'il n'y a eu que neuf attributions publiques depuis 2019, bien que le Cadre fût déclenché plus de neuf fois. Le déclenchement du Cadre n'est pas uniquement lié à des incidents canadiens. Aucune des neuf attributions publiques n'étaient liée à des incidents associés aux infrastructures électorales.

Sous les projecteurs : les 43^e et 44^e élections générales

M^{me} Morgan explique que la principale préoccupation dans la période précédant les élections générales de 2019 portait sur la désinformation dans les médias sociaux. Après les incidents entourant les élections présidentielles américaines et le Brexit en 2016, le gouvernement du Canada a travaillé à renforcer sa capacité à lutter contre cette nouvelle menace. Ses travaux ont abouti à l'élaboration du Plan pour protéger la démocratie canadienne et à la création du MRR, dirigé par AMC, au G7 de 2018. M^{me} Morgan déclare que bien que l'ingérence étrangère était encore une préoccupation à l'aube des élections générales de 2021, le niveau de menace de base était relativement le même que celui qui prévalait en 2019. Par exemple, l'attention de la Russie était tournée ailleurs que sur les élections au Canada en 2019 et 2021. Au départ, la Chine n'était pas très efficace

NON CLASSIFIÉ

dans l'ingérence en ligne, mais a grandement augmenté ses capacités entre 2019 et 2021.

M^{me} Morgan poursuit ses explications. Pendant les 43^e et 44^e élections générales du Canada, les relations entre la Chine et le Canada étaient tendues. Par exemple, la détention des deux Michael, et les sanctions de la Chine contre des personnes à la suite de la résolution du Parlement relativement aux Ouïghours. Par conséquent, AMC devait réagir à différentes menaces tout en continuant d'entretenir des relations avec la Chine.

L'influence étrangère de la RPC

M^{me} Morgan avait été informée des renseignements qui avaient été recueillis sur du personnel diplomatique chinois au Canada. Elle était au courant que la RPC était impliquée en matière d'ingérence étrangère et que les activités menaçantes étaient étroitement surveillées par la communauté de la sécurité et du renseignement.

En réponse à des questions pour déterminer si des mesures contre les fonctionnaires chinois avaient été envisagées relativement aux élections de 2019 et de 2021, M^{me} Morgan dit que le seuil pour envisager des mesures diplomatiques n'était pas atteint. Pendant les périodes électorales, AMC n'a pas envisagé de mesure diplomatique et aucun renseignement n'a déclenché de préoccupations particulières. Elle ajoute que le Panel des cinq était très conscient de son mandat et connaissait les mandats ministériels existants. AMC peut avoir aidé le SCRS à exercer son autorité pour mettre en œuvre des **mesures de réduction de la menace (« MRM »)** par la réalisation d'une évaluation du risque en matière de politique étrangère.

Priée de dire si AMC avait conclu que les représentants de la RPC s'étaient livrés à de l'ingérence étrangère, M^{me} Morgan répond qu'il est largement connu, à l'échelle mondiale, que l'ingérence étrangère est un outil couramment employé par la RPC. Cette ingérence est réalisée dans un éventail de domaines, il est par conséquent difficile d'attribuer un événement précis à une personne en particulier. À une question visant à savoir si AMC avait fait des tentatives pour décourager ces agissements, elle répond que le SCRS était le mieux placé pour intervenir, puisque ce type d'activité relève de son mandat, et non celui d'AMC. M^{me} Morgan ne se souvient pas d'avoir suggéré au SCRS

NON CLASSIFIÉ

de mettre en œuvre une MRM pour atténuer une activité d'ingérence étrangère de la Chine. Elle ajoute qu'il est important de respecter le rôle de chacune des agences de la communauté de la sécurité et du renseignement. M^{me} Morgan ne se souvient pas qu'AMC ait pris des mesures contre des représentants consulaires pendant les élections, mais dit qu'AMC en a pris peu après 2021. Avant le début des périodes électorales de 2019 et de 2021, AMC a envoyé un avis aux missions étrangères au Canada pour rappeler à leur personnel diplomatique leurs devoirs à l'égard de la *Convention de Vienne*².

Ingérence étrangère de l'Inde

M^{me} Morgan commente que les renseignements sur les activités d'ingérence étrangère de l'Inde sont de nature générale. Aucun renseignement précis sur l'ingérence étrangère de l'Inde n'a été porté à son attention pendant les 43^e et la 44^e élections générales.

Ingérence étrangère d'États étrangers

M^{me} Morgan ne se souvient pas qu'on lui ait dit que le SCRS avait mené une MRM liée à l'ingérence par un État étranger pendant les élections de 2019.

² M^{me} Morgan a demandé aux avocats de la Commission de se reporter aux paragraphes 15 et 16 du rapport institutionnel d'AMC (non classifié).